



Commune de Collonges

Rue Ste-Anne 5

1903 Collonges

7.4.5

Règlement sur la gestion des déchets

Mesures sociales

Le Conseil municipal, conformément à l'article 31 du règlement sur la gestion des déchets du 8 juin 2017, a décidé lors de sa séance du 18 décembre 2017 d'accorder les mesures sociales suivantes :

Naissance

¹ Dès 2018, chaque naissance d'un enfant donne droit à une distribution unique et gratuite de 80 sacs taxés de 35 litres.

Incontinence

¹ Dès 2018, chaque cas d'incontinence attesté par certificat médical donne droit à une distribution unique et gratuite de 80 sacs taxés de 35 litres. Selon décision complémentaire du Conseil municipal du 17 février 2020, il est possible d'obtenir un supplément annuel de 40 sacs, sur demande écrite officielle, soumise au Conseil pour décision.

Application

¹ Dès 2024, les sacs taxés seront remis physiquement par l'administration. Les personnes concernées devront passer les retirer au bureau communal.

Collonges, le 23 janvier 2024

L'administration communale